

3. Springhill, (1968-69), \$439,000; Blue Mountain, (1971-72), 283,000.

4. Springhill, (1968-69), \$6,336; Blue Mountain, (1971-72), 8,611.

	1968-1969	1971-1972
5. Établissements à sécurité moyenne	\$10,218	\$8,458*
Établissements à sécurité maximale	7,636	9,839

6. Il y a deux établissements: le camp de la Gatineau (sécurité minimale) situé à Sainte-Cécile-de-Masham (Québec), 80 détenus; le camp de Valleyfield (sécurité minimale) Québec, 100 détenus.

\*La réduction du coût par détenu dans les établissements à sécurité moyenne, de 1968-69 à 1971-72, provient de l'augmentation du nombre de détenus dans ces établissements en 1971-72.

#### RADIO-CANADA—LES ÉMISSIONS NI EN FRANÇAIS NI EN ANGLAIS

Question n° 2129—**M. Orlikow**:

Y a-t-il des postes de radiodiffusion de la Société Radio-Canada qui diffusent des programmes dans des langues ou des dialectes autres que l'anglais ou le français et, dans l'affirmative, quels sont ces postes, dans quels langues ou dialectes diffusent-ils et pendant combien de temps chaque semaine?

**L'hon. J. Hugh Faulkner (secrétaire d'État)**: La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: D'après les données de mars 1972, les stations de radio MA du Service du Nord de Radio-Canada diffusent ensemble une moyenne de 42 heures d'émissions par semaine dans le Nord par et/ou à l'intention des Indiens et des Esquimaux et dans leur langue. Les émissions sont réalisées dans les centres de production (elles sont aussi diffusées par des émetteurs-relais de faible puissance) suivants: CFYK Yellowknife, 3 heures (indien); CFFB Frobisher Bay, 25 heures (esquimau); CHAK Inuvik, 2½ heures (esquimau), 3 heures (indien); CHFC Fort Churchill, 4 heures (esquimau), 4½ heures (indien). Les langues de diffusion sont celles des Esquimaux de l'Est, des Esquimaux de l'Ouest, des Cris, des Chipewans, des Loucheux (Kutchin), des Plats-Côtés-de-Chien et des Esclaves. En outre, le Service du Nord diffuse en ondes courtes 11 heures (esquimau) et 1 heure 40 minutes (cri), y compris des reprises. La programmation en anglais ou en français à l'intention des Indiens et des Esquimaux est exclue des chiffres précédents. En plus du Service du Nord, d'autres stations de Radio-Canada diffusent de brefs inserts en langues indiennes dans certaines émissions hebdomadaires intéressantes les Indiens, notamment: Ontario, environ 5 minutes par semaine dans «Compass North»; Saskatchewan, environ 4 minutes par semaine dans «North Country Fair»; Alberta environ 4 minutes par semaine dans «The Native Voice of Alberta», réalisée par l'*Alberta Native Communications Society*. Pendant une période de transition de 12 mois qui a suivi l'acquisition, par la Société Radio-Canada, de la station CKSB de Saint-Boniface, la Société a offert du temps d'antenne aux divers groupes nationaux intéressés qui étaient habitués aux émissions de CKSB dans leur langue. La Société Radio-Canada diffuse aussi vers l'étranger, grâce à son service d'ondes courtes Radio-Canada International, en tchèque, allemand, hongrois, polonais, portugais, slovaque, espagnol, russe et ukrainien, en plus de l'anglais et du français.

#### Questions au Feuilleton

##### LE COLIS POSTÉ PAR M. CHARLES R. FOX

Question n° 2145—**M. Cossitt**:

1. Le ministère des Postes a-t-il reçu une demande de renseignements le ou vers le 5 février 1973 de la part de M. Charles R. Fox, route rurale n° 2, Brockville (Ontario) au sujet d'un colis qu'il a posté à Vancouver le ou vers le 24 novembre 1972 et qui n'est pas arrivé à destination et, dans l'affirmative, quelle mesure a été prise et a-t-on demandé à M. Fox de remplir un deuxième bulletin de demande de renseignements le ou vers le 7 mai 1973 parce que le ministère des Postes avait perdu le premier bulletin rempli le ou vers le 5 février 1973?

2. Le gouvernement doit-il à M. Charles R. Fox la somme de \$21 pour ce colis perdu et, dans l'affirmative, pour quelle raison cette somme n'a-t-elle pas été payée et à quelle date le sera-t-elle?

**L'hon. André Ouellet (ministre des Postes)**: 1. Oui. Le colis portait apparemment une adresse inexistante. Le nom du destinataire ne figurait pas dans les annuaires locaux. La première demande de renseignements n'a pas été perdue. La deuxième indiquait une adresse différente qui n'était pas exacte. Les problèmes survenus à la livraison du colis ainsi que les retards apportés à la réponse aux demandes de renseignements sont dus aux adresses incorrectes.

2. Le tout sera réglé avec M. Fox sous peu.

##### LA RECHERCHE POUR LA SÉCURITÉ AUTOMOBILE

Question n° 2146—**M. Caouette (Charlevoix)**:

1. Combien d'employés sont affectés à la recherche pour la sécurité automobile au Canada.

2. Quel montant a été affecté à la recherche pour la sécurité automobile en a) 1968-1969, b) 1969-1970, c) 1970-1971, d) 1971-1972?

3. En 1971-1972, combien de normes de sécurité ont été établies suite à des recherches faites a) au Canada, b) aux États-Unis?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports)**: 1. Treize.

2. a) néant; b) \$43,601; c) \$242,364; d) \$397,389.

3. a) 9; b) 1. De plus, 12 des normes originales de sécurité établies le 1<sup>er</sup> janvier 1971 ont été révisées à la suite d'études et de consultations au Canada et aux États-Unis.

##### LES CATÉGORIES DE BAUX DANS LES PARCS NATIONAUX

Question n° 2157—**M. Clark (Rocky Mountain)**:

1. Combien de différentes sortes de baux ont été délivrés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ou par les ministères qui l'ont précédé, à des locataires à bail dans les parcs nationaux?

2. Quelles sont les principales catégories de baux?

3. Quelle est la raison d'être de chaque catégorie spéciale?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)**: 1. Il y a trois sortes de baux délivrés dans les parcs nationaux: a) Domiciliaires (saisonniers ou annuels); b) Commerciaux (saisonniers ou annuels); c) Institutionnels.

2. Les principales catégories de baux sont les suivants: a) Baux domiciliaires: (i) A terme, 42 ans, renouvelables à perpétuité; 42 ans, renouvelables pour 21 ans; 42 ans, avec clause d'enlèvement obligatoire des améliorations; 42 ans, non renouvelables, avec indemnités pour les améliorations apportées à la propriété, à l'expiration du bail; (ii) De location, 42 ans, à loyer fixe; 42 ans, loyer sujet à révision tous les 10 ans; 42 ans, loyer sujet à révision tous les 21 ans; b) Baux commerciaux: (i) A terme, 42 ans, renouvelables à perpétuité; 42 ans, renouvelables pour une période